



N° 14004\*02



### DECLARATION EN MAIRIE DES MEUBLES DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme (1)

#### A - IDENTIFICATION DU DECLARANT (2)

VOTRE NOM : SALVAGNAC VOTRE PRENOM : JEAN-PAUL

VOTRE ADRESSE: CHATEAU SAINT-AUBRIOL

CODE POSTAL : 11200 COMMUNE: LAGRASSE PAYS :

VOTRE N° TELEPHONE (facultative) : 06301978925

Adresse du meubl  de tourisme :

CHATEAU SAINT-AUBRIOL

CODE POSTAL : 11200 COMMUNE: LAGRASSE

#### B - IDENTIFICATION DU MEUBLE DE TOURISME

NOMBRE DE PIECES COMPOSANT LE MEUBLE : 2

NOMBRE MAXIMAL DE LITS (soit nombre de personnes susceptibles d'etre accueillies dans le meubl ) : 2

Facultatif: MAISON INDIVIDUELLE

APARTEMENT

 tage

LE CAS ECHEANT, date de la d cision de classement du meubl  de tourisme :  
niveau de classement (nombre d' toiles) :

NC

#### C - PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION

TOUTE L'ANNEE :

SINON, PRECISER LA OU LES PERIODES PREVISIONNELLES DE LOCATION : AVRIL   OCTOBRE

FAIT A Lagraze LE 31/03/15

SIGNATURE

**Avertissement :**

Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle d claration au maire.

(1) Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre   la location un meubl  de tourisme, que celui-ci soit class  ou non au sens du pr sent code, doit en avoir pr alablement fait la d claration aupr s du maire de la commune o  est situ  le meubl  ».

La loi n 78-17 du 6 janvier 1978 relative   l'informatique, aux fichiers et aux libert s s'applique aux r ponses faites   ce formulaire. Elle garantit un droit d'acc s et de rectification pour ces donn es aupr s du secr tariat de la mairie du lieu o  la d claration a  t  effectu e. Les donn es recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de d claration aux fins d' tablir une liste des meubl s de tourisme pour l'information du public conform ment aux dispositions de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme.